



ASSEMBLEE GENERALE de l'Asfad

Le 13 juin 2017

« *Le Noroît* »

**28 Rue Charles Géniaux
35000 RENNES**

Siège social
146 D rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 59 60 01
Fax 02 99 59 24 28
siege@asfad.fr

www.asfad.fr

Association Loi 1901 – SIRET : 327436531 00013 – NAF : 8790 B

Nous sommes heureux de vous accueillir dans les locaux du «Noroît» à Rennes pour cette nouvelle Assemblée Générale de l'ASFAD.

Vous trouverez dans ce document :

- **le rapport moral** 2016 établi par Monsieur KERGOSIEN Jean-Georges, Président
- **le rapport financier de l'exercice 2016** présenté par :
Monsieur Claude PAJOT par délégation de Mme LE GOUX Trésorière
Madame KERVRANN de KPMG
- **le rapport général du Commissaire aux Comptes** présenté par Monsieur GUERIN
- **les rapports d'activité des pôles**

Nous vous informons que si vous souhaitez obtenir les documents comptables détaillés et/ou les rapports d'activités détaillés par service ou établissements, ils sont volontiers à votre disposition au secrétariat de direction. Tél. 02.99.59.60.01

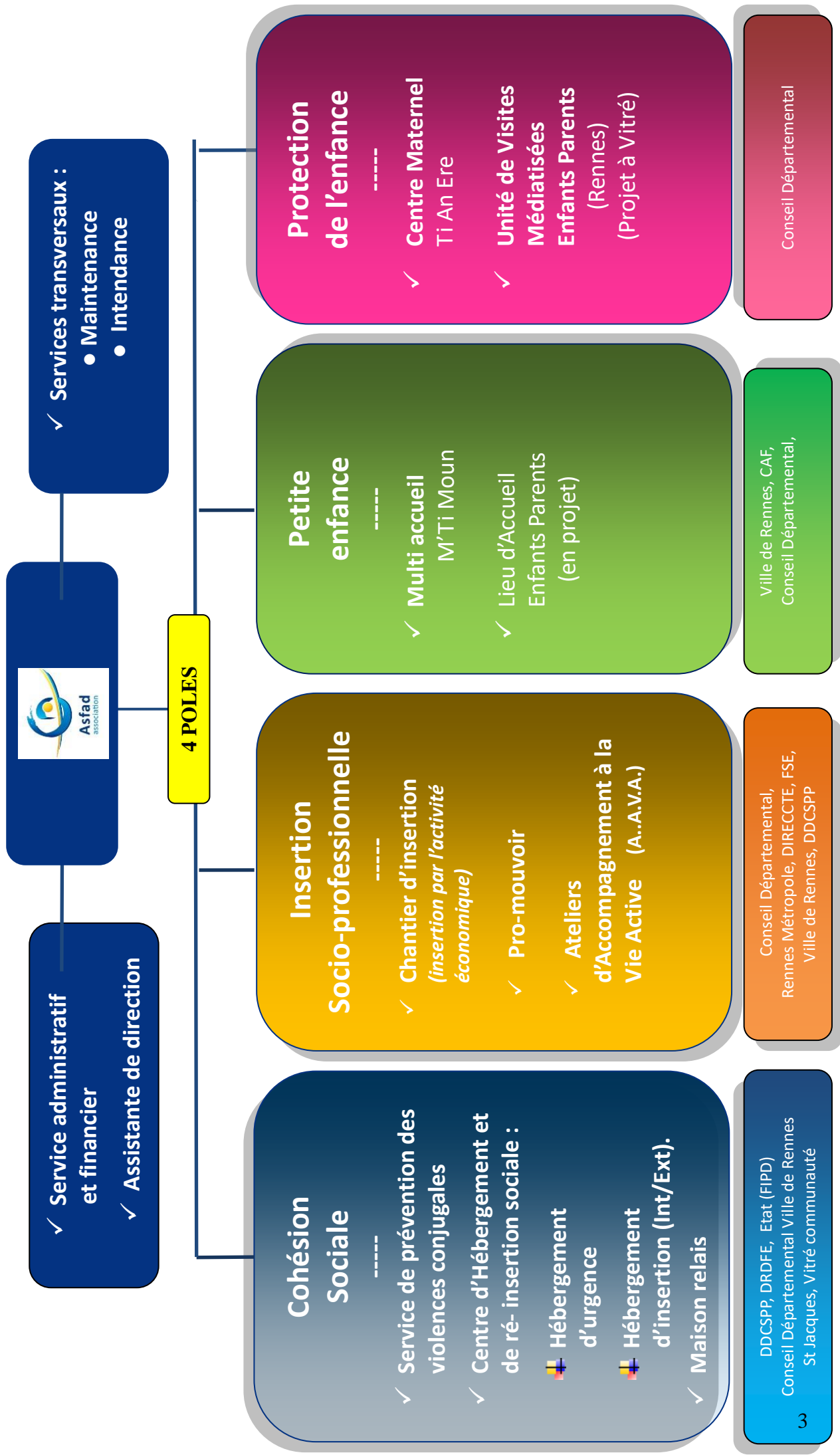
COMPOSITION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR COLLEGE

Année 2016

Collèges	Les départs	Les renouvellements de candidature	Les nouvelles candidatures
<p><u>Collège des personnes physiques (BUREAU 2016)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mr KERGOSIEN J. Georges Président • Mme BAGNAUD Françoise Trésorière • Mr ILLIAQUER Pascal Secrétaire • Mr PAJOT Claude vice-président vie et stratégies associatives <p>AUTRES ADMINISTRATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme BATAILLE M. Annick - Mr DANTON Jean-Jacques - Mr FERLICOT Jacques - Mme FEULLU M. Odile - Mme LE GOUX Anne-Marie - Mme RADULESCU Cristina - Mme TANGUY Claudie 	<p>Mme RADULESCU</p>	<p>Mr ILLIAQUER Mr PAJOT</p>	
<p><u>Collège des personnes morales</u></p> <p>Mme GUILLAUDEUX Archipel Habitat (ADO HLM)</p> <p>Mr LE FERRAND Equipe mobile Guillaume Régnier</p>			
<p><u>Collège des représentants légaux des enfants accueillis au multi accueil (2 sièges de titulaires)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme BOUCHERIE Sarah • Mme OGIER Natacha • Mme DUBUY CORSEUL Sophie 			
<p><u>Collège des personnes accueillies ou accompagnées (2 sièges de titulaire CHRS et Centre Maternel)</u></p>			

Les candidatures éventuelles peuvent être recueillies au cours de l'Assemblée Générale et par cooptation permettre l'intégration au Conseil d'Administration
Nous procéderons aux élections en fin d'Assemblée Générale, par vote à bulletin secret, (les bulletins et les enveloppes seront remis aux adhérents)

Asfad 2017 – Organigramme des établissements et services Janvier 2017



SOMMAIRE

1- RAPPORT MORAL – Mr KERGOSIEN	page 5
2 - RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2016	page 9
De Mr PAJOT - administrateur	page 10
De Mme KERVRANN - KPMG	page 11
De Mr GUERIN - Commissaire aux Comptes	page 14
3- RAPPORT D'ACTIVITE DES POLES	page 16
a) Le pôle cohésion sociale	page 22
b) Le pôle insertion socio-professionnelle	page 24
c) Le pôle petite enfance	page 25
d) Le pôle protection de l'enfance	page 26
4- LES ORIENTATIONS 2017	page 27
5- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CA	page 28

1 – Rapport moral

Année 2016

RAPPORT MORAL 2016-2017

Lors de la ré-écriture de notre projet associatif, nous avons tenté par le biais d'une formule de résumer le positionnement et l'engagement de notre association, en affirmant : « L'Asfad, une association militante, sociale et solidaire ... »

Militante, notre Association l'est dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes et particulièrement lorsque cette inégalité de genre s'exprime dans des violences conjugales ou intrafamiliales....

Militante, l'Asfad l'est aussi quand nous élargissons nos missions à celles et ceux que la vie n'a pas épargné et que l'histoire personnelle et sociale, mais aussi les conditions économiques et/parfois politiques -je pense ici aux migrants et réfugiés- ont mis en marge et qu'il nous faut aider à retrouver un place digne dans notre société.

Militante aussi, l'Asfad l'est pour ce qui concerne la question du logement, condition essentielle du retour à une vie autonome. Cet engagement pour le logement constitue une préoccupation ancienne pour notre association et l'engagement de ses administrateurs et de ses directions successives ne s'est jamais démenti, ni l'engagement de ses professionnels à innover en matière d'accompagnement social par, en particulier, une utilisation ancienne du logement réparti sur le territoire métropolitain.

C'est cet engagement militant qui a constitué le fil conducteur et le guide de notre action tout au long de cette année écoulée ; c'est cet engagement militant qui nous conduit à affirmer que notre association n'est pas seulement prestataire de service ou gestionnaire d'établissements et de services mais d'abord une expression citoyenne organisée et porteuse d'une ambition politique.

Tout naturellement donc, je fais appel à vous, Mesdames et Messieurs et vous invite à nous rejoindre afin que notre Association et sa Fédération des Acteurs de la Solidarité (Ex FNARS) renforcent leur militantisme et fassent vivre notre ambition militante, telle que nous l'affirmons dans notre projet associatif.

C'est cet engagement qui a permis au cours de ces derniers mois des créations et des améliorations de nos dispositifs et de nos actions pour un meilleur service à celles et ceux que nous accueillons et accompagnons

Je n'entrerai pas ici dans le détail ; notre Directeur Général nous indiquera ces créations et ces améliorations dans son rapport d'activités. Je veux seulement signaler ici la signature d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec les services de l'Etat au mois de juillet 2016. Cette signature est venue mettre un terme à la situation d'incertitude dans laquelle nous vivions depuis 2006/2007 et qui ne nous permettait pas de dessiner une ambition stratégique cohérente -et donc les organisations et les fonctionnements- pour notre CHRS et le pôle que nous nommons « cohésion sociale ».

Nous disposons désormais grâce à cette signature d'un cadre juridique et d'orientations qui nous permet de nous organiser et de nous projeter dans l'avenir.

Ces créations et ses améliorations que nous avons conduites depuis une année se sont effectuées :

- ✚ En cohérence avec notre projet associatif,
- ✚ Dans la transparence vis-à-vis de nos partenaires,
- ✚ Dans le respect des équilibres financiers,
- ✚ Et dans la concertation interne et externe la plus large,

Mais à côté de ces développements heureux qui nous permettent aujourd'hui de vous présenter :

- ✚ une structuration maîtrisée de notre association -ainsi que l'exprime son organigramme-,
 - ✚ une dynamique institutionnelle positive,
 - ✚ une situation financière saine et ce, pour l'ensemble des pôles, ainsi que nous le verrons dans le rapport financier,
- nous devons déplorer deux sources d'insatisfaction :

1. L'insuffisance de l'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violences dont la capacité (12 places) est notoirement insuffisante. Pour mémoire, sur 162 demandes d'hébergement d'urgence, 51 ménages ont été admis, soit 70 % de réponses négatives, malgré un taux d'occupation de 113 %.

Cela n'est pas supportable et je comprends l'émotion de celles et ceux qui sont confronté(e)s à cette écoute et à cette rencontre douloureuses.

L'Association n'est pas indifférente à cette question et encore moins inactive. Nous devons obtenir des améliorations ; des pistes sont recherchées avec le SIAO, la DDCSPP mais au-delà la protection devrait s'imposer à nous comme un droit pour celles qui sont menacées dans leur intégrité.

2. Les actions d'insertion socio professionnelles dites PRO MOUVOIR

A l'origine, il y a une dizaine d'années un projet ASFADIEN à destination des femmes en situation de mono parentalité vivant des minimas sociaux, puis plus tard une ouverture y compris à des hommes mais tous éloignés de l'emploi et qui nécessitent un accompagnement dense, proche, techniquement affirmé (CIP et psychologue) afin de les aider à réduire les freins à l'emploi.

Une action portée aussi sur le plan financier par notre association qui chaque année intervenait en compensant sur sa trésorerie associative les déficits d'exploitation. (Soit un coût de 99 000 euros sur 9 ans !).

Cette action est revenue il y a deux ans en gestion au Conseil Départemental 35 qui a lancé un appel d'offres que nous n'avons pas obtenu ce qui affecte directement 5 salariés engagés dans cette action et qui se retrouvent sans emploi de fait.

Nous avons choisi de tenter de reclasser ceux-ci à l'interne de notre association afin d'éviter de recourir à un licenciement économique. Je salue ici les élus et les directions pour la qualité du dialogue social qui facilitera, j'en suis convaincu, la recherche d'une solution heureuse et interne.

Au terme de ce rapport je voudrais vous dire les suites que nous avons donné au cours de cette année à notre travail sur le projet associatif puisqu'il était convenu que nous le poursuivions sous l'œil attentif du Comité de Suivi qui s'est réuni à deux reprises afin d'examiner les développements que nous conduisons.

Trois thèmes ont fait l'objet de nos travaux :

- a) *L'Economie Sociale et Solidaire* : comment mieux faire entrer les principes qui sous-tendent ce modèle économique dans notre organisation et notre vie associative.
- b) *La gouvernance avec une préoccupation centrale* : mieux associer les parties prenantes dans la conduite de nos projets, de nos développements et de nos organisations.
- c) *Le bénévolat*
Bien sûr des bénévoles sont déjà présents à l'Asfad ; je pense aux administrateurs et administratrices et je les remercie pour leur engagement. Mais nous voulions élargir le bénévolat à deux préoccupations :

- ✚ Le bénévolat d'intervention qui consiste à réaliser des interventions directes auprès des personnes accueillies et accompagnées. Une charte organisera le rapport entre ces bénévoles et l'association et permettra aussi le contrôle afin de garantir les personnes accompagnées et éviter une confusion entre intervention bénévole et action professionnelle.

- ✚ Le bénévolat militant ou d'engagement qui consisterait après adhésion à l'Association et sans être obligatoirement membre du Conseil d'Administration et dans le cadre de nos représentations associatives et fédératives (FAS, solidarité femmes etc...) nous représenter sur le Département, l'égalité, la lutte contre les violences, etc...

Cette ouverture au bénévolat doit renforcer notre association et sa représentativité.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que furent nos préoccupations au cours de cette année 2016, faire de notre association un acteur militant pleinement engagé sur son territoire, pour une société plus inclusive, plus égalitaire et plus solidaire.

Je crois pouvoir affirmer, au nom de mes collègues administratrices et administrateurs que nous avons été fidèles à cette ambition ; pour ce motif, Mesdames et Messieurs, je suis satisfait de vous rendre compte au travers de nos différents rapports et des témoignages qui seront apportés, du travail collectif réalisé au cours de cette année passée.

JG KERGOSIEN
Président,

2 – Rapport financier de l'exercice 2016

RAPPORT DE LA TRESORIERE

Un excédent significatif en 2016 : une situation non pérenne.

Au niveau de l'association, un excédent comptable de 227 137 € qui résulte :

- Du pôle Cohésion Sociale : + 168 427 €
- Du pôle Protection de l'Enfance : + 47 922 €
- Du Pôle Petite Enfance : + 33 281 €
- Du Pôle Insertion Professionnelle : - 23 141 €
- Du résultat de la Gestion Propre : + 7 347 €

Globalement sur l'ensemble de l'excédent 2016, on peut estimer que 70 000 € à 80 000 € sont ponctuels et non reconductibles.

Le solde, soit de 140 000 € à 150 000 €, qui provient principalement du CHRS résulte :

- d'une gestion prudente (gel de postes) pour compenser une probable érosion budgétaire jusqu' en 2020,
- D'une démarche préventive de perte de financements
- De la volonté de mise en œuvre de nouveaux projets

Impacts de l'excédent sur la situation financière de l'association :

- Compte tenu de l'excédent, la trésorerie disponible pour l'exploitation s'est améliorée sur 2016 de 291 000 € et représente 2.7 mois de charges d'exploitation.
- Ce niveau de trésorerie est nécessaire pour nos engagements futurs que sont les départs retraite estimés à 255 000 € sur la période 2017-2019.

Pour Mme LE GOUX
Trésorière

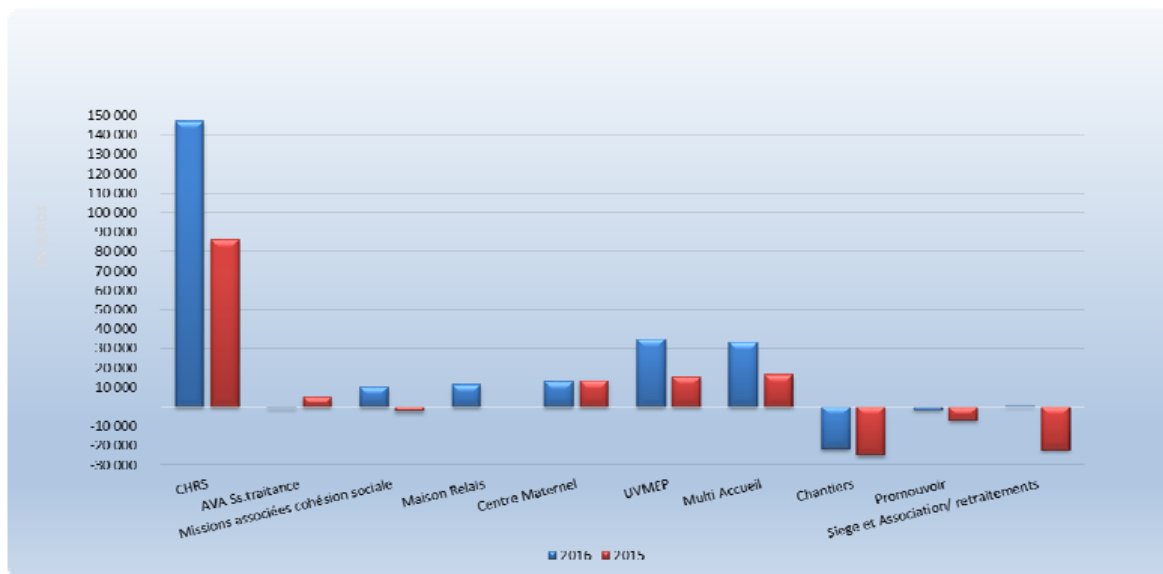
Mr PAJOT

RAPPORT DE KPMG

Pour l'exercice budgétaire 2016



Evolution des résultats des établissements et services

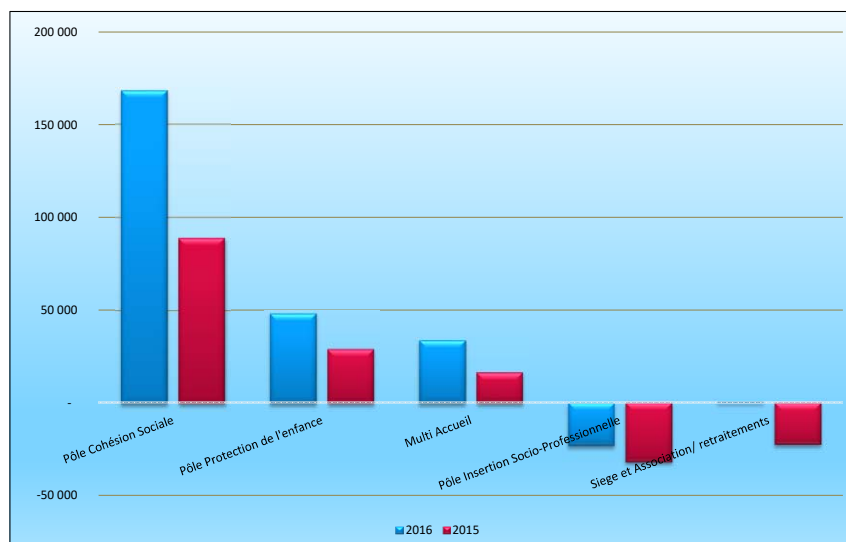


© 2016 KPMG France. KPMG France refers to a group of French legally distinct entities. KPMG France is the member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative, a Swiss entity. All rights reserved. The KPMG name and logo are registered trademarks or trademarks of KPMG International Cooperative (KPMG International).

2

Résultats par pôle

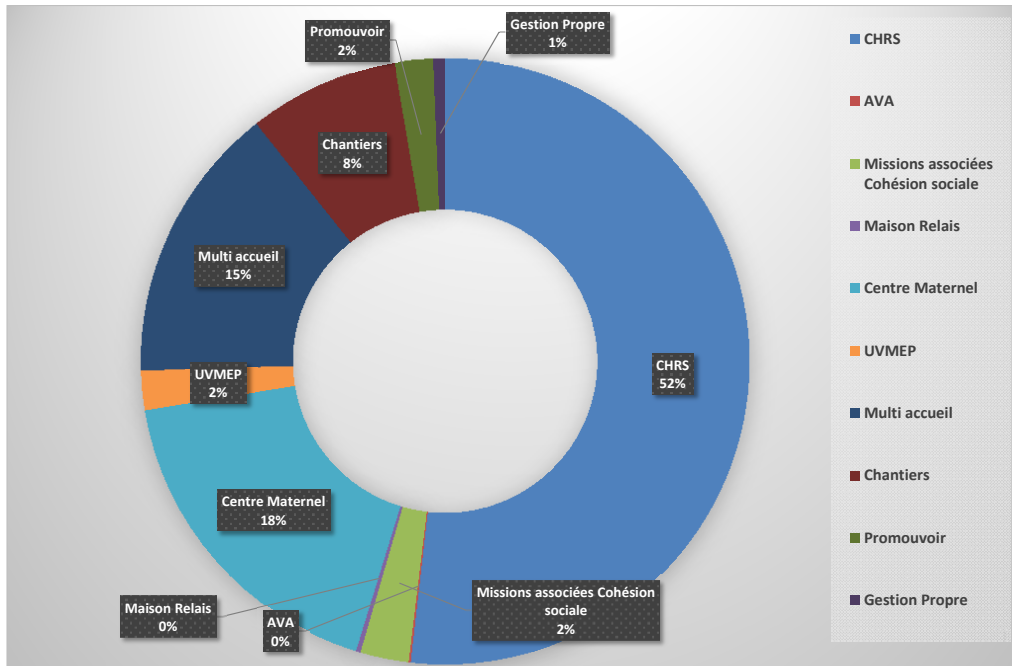
	2016	2015
Pôle Cohésion Sociale	168 428	89 157
Pôle Protection de l'enfance	47 922	29 014
Multi Accueil	33 281	16 453
Pôle Insertion Socio-Professionnelle	- 23 141	- 31 905
Siège et Association/ retraitements	647	- 22 251
Résultat comptable	227 137	80 468



© 2016 KPMG France. KPMG France refers to a group of French legally distinct entities. KPMG France is the member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative, a Swiss entity. All rights reserved. The KPMG name and logo are registered trademarks or trademarks of KPMG International Cooperative (KPMG International).

3

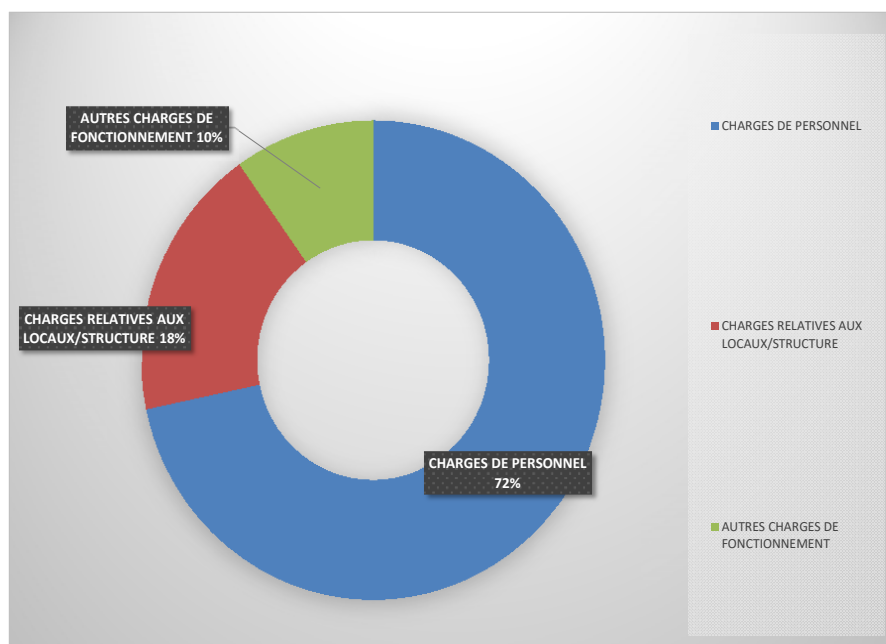
Répartition des ressources



© 2016 KPMG France. KPMG France refers to a group of French legally distinct entities. KPMG France is the member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative, a Swiss entity. All rights reserved. The KPMG name and logo are registered trademarks or trademarks of KPMG International Cooperative (KPMG International).

4

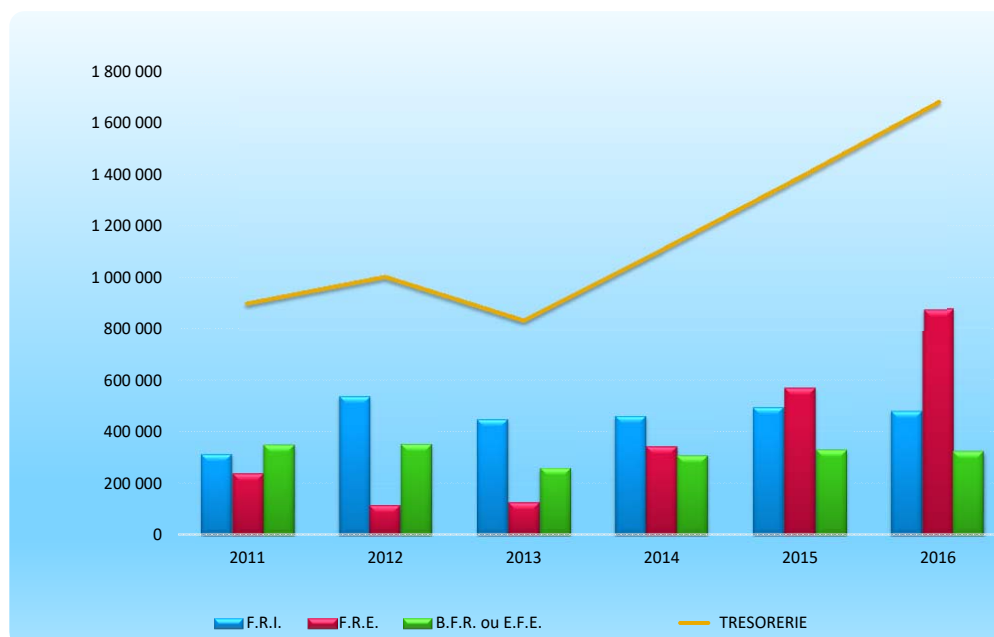
Répartition des charges par nature



© 2016 KPMG France. KPMG France refers to a group of French legally distinct entities. KPMG France is the member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative, a Swiss entity. All rights reserved. The KPMG name and logo are registered trademarks or trademarks of KPMG International Cooperative (KPMG International).

5

Evolution de la situation financière



© 2016 KPMG France. KPMG France refers to a group of French legally distinct entities. KPMG France is the member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative, a Swiss entity. All rights reserved. The KPMG name and logo are registered trademarks or trademarks of KPMG International Cooperative (KPMG International).

6

Proposition d'affectation des résultats 2016

	Pole Cohésion Sociale	Pole Protection Enfance	Crèche	Pôle insertion Socio Prof.	Gestion Propre	Retraitemen t	TOTAL
RESULTAT COMPTABLE	168 427	47 922	33 281	- 23 141	7 347	- 6 700	227 137
REPRISE resultat n-2							-
RESULTAT TOTAL AFFECTABLE	168 427	47 922	33 281	- 23 141	7 347	- 6 700	227 137
Dépenses non opposables aux financeurs variation CP (116200)	3 554	7 251					10 805
Dépenses non opposables aux financeurs variation IDR (116300)		11 032					11 032
SOLDE RESULTAT A AFFECTER	171 981	66 205	33 281	- 23 141	7 347	- 6 700	248 974
AFFECTATION DES RESULTATS =							-
Report à nouveau créditeur	8 747	28 744	33 281		7 347	- 6 700	71 419
Résultat sous contrôle des financeurs	-						-
Report à nouveau débiteur	- 2 913			- 23 141			- 26 054
Réserve d'investissement	15 444	26 000					41 444
Réserve de compensation	150 703	11 461					162 164
RESULTAT AFFECTABLE	171 981	66 205	33 281	- 23 141	7 347	- 6 700	248 974



© 2016 KPMG France. KPMG France refers to a group of French legally distinct entities. KPMG France is the member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative, a Swiss entity. All rights reserved. The KPMG name and logo are registered trademarks or trademarks of KPMG International Cooperative (KPMG International).

7

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Olivier COLLET

~

Commissaire Aux Comptes

~

*Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires Aux
Comptes de la Région de RENNES*

~

Siret: 390 532 539 00017 - A.P.E.: 741C

*Association ASFAD
146 A, rue de Lorient
35000 RENNES*

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les adhérents**

<p>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2016</p>

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ASFAD, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les justifications de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposés dans la sixième page de l'annexe :

- La subvention d'investissement de la ville de Rennes de 370.000 € pour le multi accueil est reportée au compte de résultat sur une durée de 20 ans pour atténuer les surcoûts d'amortissements.

II Justification des appréciations.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, notamment, à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LE RHEU,
Le 30 Mai 2017
Signature

1 Passage des Sports - 35650 LE RHEU	
Fax : 02.99.60.95.91	
e-mail : expert@cabinet-collet.org	

3 - Rapport d'activités Des pôles

Année 2016



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

13 juin 2017
« le Noroît »



Le Rapport Moral

M. J-G KERGOSIEN
Président de l'Asfad

Le rapport moral

Préambule :

*Cette Assemblée Générale est dédiée à la mémoire
de Mme Maud ROUAULT,
psychologue au Centre Maternel de l' Asfad
décédée ce 29 mai 2017, à l'âge de 34 ans.*

Une pensée toute particulière à son mari et à ses 2 enfants de 7 et 4 ans

Asfad Association

Le rapport moral

Le projet associatif : la réaffirmation de 3 engagements.

- Le militantisme
- l'approche sociale
- la solidarité

Asfad Association

Le rapport moral

Illustrations :

- L'égalité femme-homme,
- La lutte contre les violences faites aux femmes
- Le soutien aux personnes migrantes
- L'accès au logement
- Le renforcement de la participation citoyenne dans les instances

Asfad Association

Le rapport moral

Les sources de satisfaction :

- La signature du CPOM pour le CHRS répondant aux questions de ces 10 dernières années
- La dynamique institutionnelle
- La situation financière saine pour l'ensemble des activités

Asfad Association

Le rapport moral

Deux difficultés particulières :

1. **L'hébergement d'urgence pour les femmes en situation de violence conjugale ou intra familiale (12 places):**
 - Nombre de demandes : 162
 - Réponses positives : 51 ménages accueillis
 - Taux de réponses négatives : 70 %....
....malgré un taux d'occupation de 113 %



Obligation de trouver des pistes d'amélioration !

Le rapport moral

2 difficultés particulières :

2. **L'arrêt au printemps 2017 de l'activité « Pro mouvoir » action d'insertion socio professionnelle** (mesures A.S.I., Inter Agir, Mosaique de Parcours...) pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le contexte :

- La perte de l'appel d'offre mais une activité co-financée par l'Asfad (100 000 euros sur les 9 dernières années).....!
- La recherche de solution de reclassement pour les 4 professionnel.le.s



Une obligation dans l'avenir :

- Interroger collectivement le principe des appels d'offre et appels à projet pour ne pas précariser les structures et surtout les professionnels qui portent les actions

Le rapport moral

Le projet associatif, 3 questions principales :

1. Comment mieux faire entrer les principes de **l'Economie Sociale et Solidaire** qui sous tendent ce modèle économique dans notre organisation et notre vie associative ?
2. Au niveau de **la gouvernance**, comment associer toutes les parties prenantes dans la conduites de nos projets ?
3. Comment favoriser le **bénévolat « d'intervention »** auprès des personnes accueillies et accompagnées ?

Le rapport moral

Approbation du rapport moral



Le Rapport de la Trésorière

M. Claude PAJOT
par délégation de Mme LE GOUX, Trésorière

Le rapport de la Trésorière

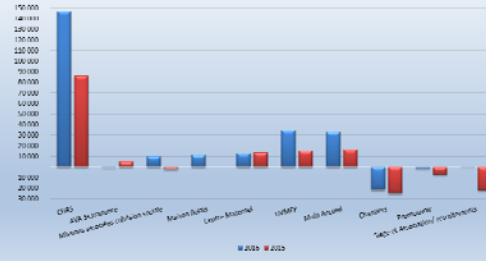
- **Un excédent significatif en 2016 : une situation non pérenne**
- Au niveau de l'association, un excédent comptable de 227 137 €
- Globalement sur l'ensemble de l'excédent 2016, on peut estimer que 70 à 80 000 € sont ponctuels et non reductibles.
- Compte tenu de l'excédent, la trésorerie disponible pour l'exploitation s'est améliorée sur 2016 de 291 000 € et représente 2.7 mois de charges d'exploitation.
- Ce niveau de trésorerie est nécessaire pour nos engagements futurs que sont les départs retraites estimés à 255 000 € sur la période 2017-2019.



Le Rapport Financier

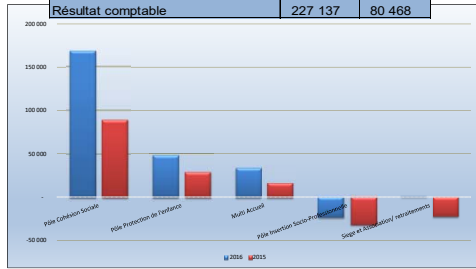
Mme KERVRANN
KPMG

Evolution des résultats des établissements et services



Résultats par pôle

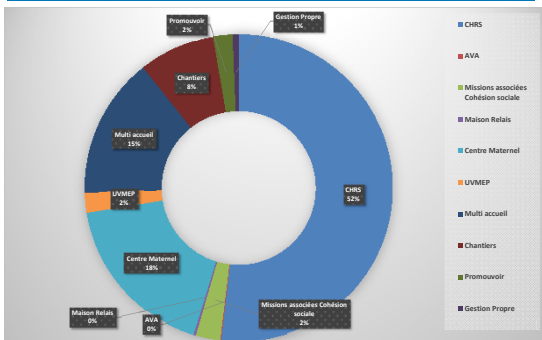
	2016	2015
Pôle Cohésion Sociale	168 428	89 157
Pôle Protection de l'enfance	47 922	29 014
Multi Accueil	33 281	16 453
Pôle Insertion Socio-Professionnelle	- 23 141	- 31 905
Siège et Association/ retraitements	647	- 22 251
Résultat comptable	227 137	80 468



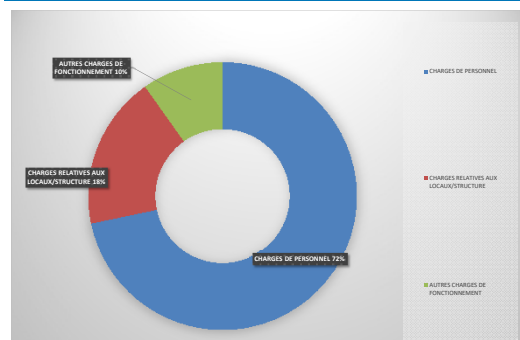
Evolution des résultats des établissements et services



Répartition des ressources



Répartition des charges par nature



Proposition d'affectation des résultats 2016

	Pôle Cohésion Sociale	Pôle Protection Enfance	Crèche	Pôle Insertion Socio Prof.	Gestion Propre	Retraitements	TOTAL
RESULTAT COMPTABLE	168 427	47 922	33 281	- 23 141	7 347	- 6 700	227 137
REPRISE résultat n-2							-
RESULTAT TOTAL AFFECTABLE	168 427	47 922	33 281	- 23 141	7 347	- 6 700	227 137
Dépenses non opposables aux financeurs variation CP (116200)	3 554	7 251					10 805
Dépenses non opposables aux financeurs variation IDR (116300)		11 032					11 032
SOLDE RESULTAT A AFFECTER	171 981	66 205	33 281	- 23 141	7 347	- 6 700	248 974
AFFECTATION DES RESULTATS =							-
Report à nouveau créditeur	8 747	28 744	33 281		7 347	- 6 700	71 419
Résultat sous contrôle des financeurs	-						-
Report à nouveau débiteur	- 2 913			- 23 141			- 26 054
Réserve d'investissement	15 444	26 000					41 444
Réserve de compensation	150 703	11 461					162 164
RESULTAT AFFECTABLE	171 981	66 205	33 281	- 23 141	7 347	- 6 700	248 974

Asfad Association



Le rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur GUERIN

Le rapport financier

Approbation du rapport financier

Asfad Association



Le Rapport d'Activité

Introduction

Jean-Luc BOISARD
Directeur général

Le rapport d'activité

Au regard de la dernière assemblée générale tardive (octobre 2016) :

- Ce rapport d'activité fera aussi référence à ce début d'année 2017,
- Aux chiffres, il a été privilégié des illustrations de nos activités.

Asfad Association

Le rapport d'activité

- **Remerciements aux équipes « invisibles » sans lesquelles les services n'existeraient pas :**

- Les services administratifs
- Le pôle accueil
- Les équipes de nuit
- Les services généraux (hôtellerie, maintenance, intendance)



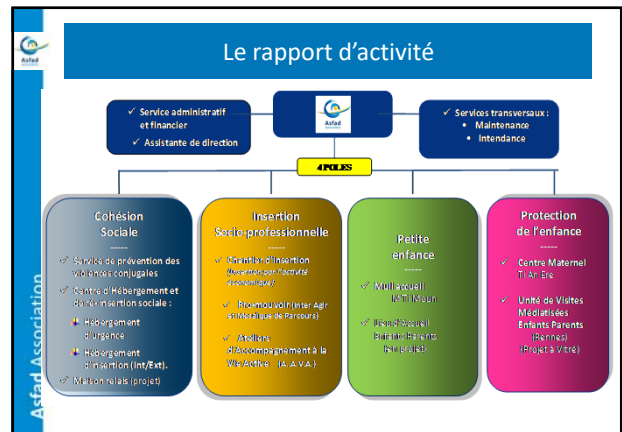
Absence de projet de service, de statistiques de leurs activités ... mais une sollicitation quotidienne !

Asfad Association

Le rapport d'activité

Bref rappel des orientations principales du projet associatif :

- La rénovation de la gouvernance associative
- L'ouverture au bénévolat d'intervention
- La mise en œuvre de la démarche GPEC sur l'ensemble des établissements et services de l'Asfad
- Le renforcement du partenariat
- La structuration en 4 pôles : « Cohésion sociale », « Petite enfance », « Protection de l'enfance », « Insertion socio professionnelle »



Le rapport d'activité

2 accords d'entreprise signés :

1. L'engagement d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
2. Le passage temporaire à temps plein des professionnels, sous contrat en CDI, temps partiel

Le rapport d'activité

Pour le pôle « Cohésion sociale »

2016 :

- La consolidation du CHRS par la signature du CPOM
- L'installation d'un poste d'Assistant Social en gendarmeries sur le territoire de la communauté de communes de Vitré
- La création d'une maison relais à l'intérieur de la résidence Patton

Le rapport d'activité

Pour le pôle « Protection de l'enfance »

2016 :

- Le renforcement de son encadrement dans la perspective d'un développement de ses activités
- Le renforcement des moyens de l'UVMEP Rennes

Le rapport d'activité

Pour le pôle « Petite enfance »

2016 :

- Le non renouvellement d'un contrat pour 4 places dans le cadre d'un appel d'offre perdu
- La recherche de nouveaux financements
- Réflexion sur la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le rapport d'activité

Pour le pôle « Insertion socio professionnelle »

2016 :

- Le renforcement du Chantier d'Insertion par le développement de l'activité « nettoyage »
- Réflexion sur la création d'un vestiaire solidaire par les AAVA
- Réponse à un appel d'offre sur une activité portée par l'Asfad depuis de nombreuses années « Pro Mouvoir » concernant 5 professionnel.le.s. en CDI

Asfad Association



Le POLE « COHESION SOCIALE » Directrice : Hélène CHAUVIGNE

2 Focus :

- * La participation des personnes accompagnées aux réunions de coordination
- * La création d'un poste d'ISCG à Vitré

Présentation générale du pôle


Le pôle regroupe :

- les activités d'hébergement et de logement :
 - CHRS, insertion et urgence : 210 places
 - La maison relais : 14 places
- Les activités de prévention des violences faites aux femmes
 - Ecoute spécialisée en lien avec la plateforme départementale
 - Accueil de jour
 - 5 appartements en ALT dédiés aux femmes victimes de violence
 - 2 ISCG : Rennes et Vitré communauté

Asfad Association

L'activité du C.H.R.S.

Insertion + stabilisation :

- 59 ménages entrés en 2016 pour 60 sortis (environ 50% du nombre total de ménages présents)
 - Une durée moyenne de séjour de 15 mois.
 - Une liste d'attente de ménages orientés par le SIAO qui a tendance à s'allonger, notamment pour les femmes seules
 - Des situations parfois complexes, cumulant plusieurs problématiques : santé, errance, addictions, troubles psychiques, violence conjugale, parentalité
-  Les projets de services ont été écrits en 2016

Asfad Association

L'hébergement d'urgence

Urgence:

- Une activité « débordante » en 2016 car souvent en sur occupation
- 51 ménages accueillis dans le cadre de la violence
- 83 ménages accueillis orientés par le 115. Un nombre non négligeable de ménages est maintenu plusieurs mois sur le service. Nous sommes dans la continuité de prise en charge.

 Le projet de l'urgence a été suspendu et repris en fin d'année 2016.

Un focus sera présenté sur une des orientations du projet de service

Asfad Association

La Maison Relais

NOUVEAU !

- LA MAISON RELAIS dispose de 14 places située dans la résidence Patton.
- La Maison relais s'adresse aux femmes seules ou avec un/deux enfants.
- La première locataire est arrivée en décembre 2016.
- Toutes les places ont été occupées. Il y a déjà eu deux départs.

Asfad Association

Le service de prévention des violences

L'écoute spécialisée :

L'activité de l'écoute se déroule principalement en journée par des professionnels dédiés

836 dossiers traités :

- 581 concernent des situations de violence
- 51 ménages accueillis au cours de l'année

L'accueil de jour :

L'équipe a travaillé à la création d'un jeu visant à être support pour des échanges autour de la violence

Les ISCG (Intervenants Sociaux en Gendarmerie et Commissariat) :

En 2016, création d'un poste sur Vitré communauté et couvre 4 communes: Châteaubourg, La Guerche de B., Argentré du Plessis, Vitré

NOUVEAU !

Présentation du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG)

Sur le Territoire de Vitré Communauté

Par Christelle MEZIERE
Assistante Sociale

Missions principales

1) En direct avec les usagers :

Assurer une prise en charge des publics en détresse dont le traitement ne relève pas (que) des forces de l'ordre

2) En direct avec les équipes de gendarmerie :

Intervenir en complémentarité pour travailler sur la cause des difficultés et prévenir la récidive

3) Rôle d'interface :

- Favoriser les démarches judiciaires des victimes et prépare au déroulement de la procédure
- Accueillir des mis en cause et tenter de favoriser une réflexion sur la récidive et ses conséquences légales et sociales
- Intervenir et orienter pour une médiation dans le cadre d'un exercice conflictuel de l'autorité parentale
- Etre un relais vers les services sociaux et éducatifs pour les situations d'enfance en danger

Mode de saisie

L'ISG intervient en priorité en complémentarité des services de gendarmerie. Il est néanmoins inscrit dans le travail partenarial local et disponible en direct pour les usagers.

Ainsi sur les 12 mois d'activité :

- 70 % des situations émanent directement des services de gendarmerie
- 12% sont des sollicitations directes des usagers
- 46 % des situations n'étaient pas connues des services sociaux.

Cela positionne l'ISG, et de fait la gendarmerie, comme interlocuteurs premiers pour beaucoup de familles en difficulté sociale et/ou familiale.

Caractéristiques principales des situations (1/2)

- 40 % des bénéficiaires sont comptabilisés comme victimes au sens où une dénonciation a été déposée en gendarmerie (plainte ou Renseignement judiciaire) et/ou une procédure est en cours.
- 43 % des bénéficiaires engageaient juste une démarche de conseil.
- Les difficultés familiales représentent la très grande partie des interventions de l'ISG (87%)

Caractéristiques principales des situations (2/2)

Réorientation vers les services de gendarmerie pour 31 % des situations rencontrées par l'ISG

Le besoin identifié relève en revanche :

- à 48 % d'un contact avec un service social
- à 22 % d'un rapprochement avec un service médical

Les réponses peuvent bien entendu être plurielles et se compléter les unes les autres.

Intérêt premier de l'ISG : la prévention

L'ISG s'inscrit principalement dans une mission préventive puisque selon le bilan d'activité :

- Est un interlocuteur de première intention pour la moitié des situations
- Est sollicité en dehors d'une procédure civile ou pénale dans plus d'1/3 des cas
- L'orientation adaptée proposée est plus souvent sociale que judiciaire.

Asfad Association

NOUVEAU !

La participation des personnes accompagnées aux réunions de coordination

par Mme QUASHIE, résidente
et Mme Anne-Hélène BROUDIC, éducatrice spécialisée

Asfad Association



Le POLE « INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE » Directrice : Annyvonne ROGUE

3 actualités

Asfad Association

Présentation générale du pôle

Le Pôle insertion socio-professionnelle se compose des dispositifs d'accompagnement dans et vers l'emploi portés par l'Asfad :

- Le chantier d'insertion nettoyage
- Le dispositif Pro mouvoir
- Les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active

Asfad Association

Le chantier d'insertion

- Une activité recentrée sur le nettoyage
- Une extension du nombre d'ETP des salariés en CDDI
- Le développement de formations innovantes

Pro Mouvoir

2016

- La fusion des dispositifs Mosaïque de Parcours et Inter Agir en Pro'Mouvoir

Printemps 2017

- L'appel d'offre perdu du dispositif d'accompagnement

Asfad Association

focus Les AAVA

L'engagement dans une réflexion pour diversifier les activités :

- A court terme : **Vestiaire solidaire**
- A moyens terme : **Epicerie solidaire** (orientation associative)



Le vestiaire solidaire

par Carole GAHINET, Responsable de service

- Le projet a été travaillé en équipe sur la fin 2016 et la « P'tite Boutique » a ouvert ses portes en mars 2017 dans des locaux situés au 146 A rue de Lorient.
- La « P'tite Boutique » est ouverte à tous, le mercredi de 13h à 16h30 et le jeudi de 13h à 18h. La boutique est tenue par une monitrice d'atelier et 4 résidentes, en alternance.
- L'idée du vestiaire solidaire est venue du grand nombre de dons de vêtements que l'Asfad reçoit régulièrement et qui demandait déjà un travail spécifique de tri, nettoyage, rangement...
- Notre choix s'est porté sur les vêtements « enfants » au regard des rencontres auprès des structures d'insertion par l'Activité Économique possédant ce même type d'activité (Ding Fring, Trocabi...).

1^{er} focus : Vestiaire solidaire



Ce nouveau support va leur permettre de travailler des compétences transférables en lien avec les métiers ou les formations de la vente :

- Tri de vêtements, chaussures
- Vérification du matériel de puériculture et accessoires
- Gestion de stock dans des caisses appropriées
- Mise en rayon par taille et sexe, réapprovisionnement de la boutique
- Accueil et conseil clientèle

N'hésitez pas à en parler autour de vous !!!



Le POLE « PETITE ENFANCE »

Directrice : Marie-Anne RADIGUE

2 Focus :

- * Les activités collectives
- * La création du Lieu d'Accueil Enfants Parents

Présentation générale du pôle

Multi accueil M' Ti Moun : 45 places

- Accueil régulier, occasionnel et urgences
- A ce jour, les places sont réservées par le CHRS, le Centre Maternel de l'Asfad - La Ville de RENNES - la SRIAS
- Ouvert de 7h15 à 18h45
- Nombre de professionnelles : 17 ETP
- 101 enfants ont été inscrits pendant l'année 2016

1^{er} focus : les activités collectives à M' Ti moun

par Françoise LAMOUR, Educatrice de Jeunes Enfants

Ce qui est déjà fait

- Le mur des familles
- Les séances d'éveil musical pour les enfants, le vendredi avec Marie, intervenante musicienne de Terre des Arts
- Les rencontres intergénérationnelles avec la Maison de retraite de St Cyr
- Le prêt de livres organisé par les parents; prêt de livres à l'année par la bibliothèque de la Ville
- Lecture partagée avec les enfants et rencontres avec les parents; temps organisé avec l'association Accès Armor et la bibliothécaire de Cleunay
- L'action parentalité chant et musique avec les parents et Marie, notre intervenante musicienne

2^{ème} focus : le Lieu d' Accueil Enfants Parents
par Marie-Anne RADIGUE,
au nom du groupe thématique « parentalité »

En projet

- Projet construit avec la CAF
- Espace ouvert, à l'accueil de jour (anciens locaux de la crèche, au CHRS), aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parents voir grands-parents et femmes enceintes.
- Lieu d'échange avec d'autres parents et de jeux pour les enfants
- Animation du lieu par un professionnel et un bénévole, nommés « accueillants »
- Jour d'ouverture le vendredi après midi

Ouverture : septembre 2017



Le POLE « PROTECTION de l' ENFANCE »
Directrice : Annyvonne ROGUE

2 Focus :

- *L'Unité de Visites Médiatisées Enfants Parents – les évolutions
- *Le Centre maternel – vers des places couples

Présentation générale du pole

Le pôle protection de l'enfance comprend :

- L'Unité de Visites Médiatisées Enfants Parents (U.V.M.E.P.) : organisation de visites décidées par un Juge pour Enfants dans un cadre sécurisé.
- Le centre maternel : accueil/hébergement de femmes de 16 ans et plus, enceintes ou ayant un enfant de moins de 3 ans.

1^{er} focus :

par Pascal Guilloteau, Chef de service

Pour 2016 :

- L'UVMEP Rennes a bénéficié d'une extension de places.

Pour 2017 :

- Projet d'ouverture d'une antenne UVMEP à Vitré.

1^{er} focus : Présentation de l'U.V.M.E.P.
par Pascal GUILLOTEAU, Responsable de service

L'Unité de Visites Médiatisées Enfants Parents : financement Conseil Départemental

- L'U.V.M.E.P. est un service qui vise à permettre des visites entre enfants et parents dans le cadre d'un placement décidé par le Juge des enfants.
- Obligations : sécurité des enfants, rendu compte à l' Aide Sociale à l' Enfance
- Equipe : 4 travailleurs sociaux (2.5 ETP), psycho (0.15 ETP) R. de service (0.20 ETP) sous la responsabilité de la Direction du pôle
- Ouverture : 48 semaines /an les mardi (AM), mercredi (journée) vendredi (AM) et samedi (journée)
- Actuellement, à Rennes : 39 familles accompagnées simultanément

L' UVMEP... à Vitré

Projet de l'UVMEP validé par le Conseil départemental :

Installation d'une « antenne » à Vitré à partir de septembre 2017

En cours :

En projet

- Recherche d'un lieu pour la mise en œuvre
- Construction de l'équipe (équivalent à 1 ETP)
- Mission de coordination confiée à un travailleur social dont l'essentiel de son activité sera consacré aux visites médiatisées

2^{ème} focus : l'accompagnement des couples parentaux par Jérôme TREMORIN, Educateur spécialisé

Les constats :

En projet

- Une évolution sociétale : la reconnaissance de la place des pères et de l'organisation familiale
- Une évolution légale avec la création des centres parentaux au travers de la loi du 14 mars 2016
- Au sein du Centre Maternel, les mères ont énoncé le besoin de s'installer en couple en nommant parfois leur souhait de « faire famille »
- Le père ou conjoint peut être régulièrement présent, quelquefois en dehors du cadre du Centre Maternel (présence de nuits non autorisée)

Asfad Association

2^{ème} focus : l'accompagnement des couples parentaux

Les constats :

- L'intérêt de l'enfant pouvait ne pas être privilégié au vu de ce cadre alors qu'avoir ses deux parents auprès de lui pouvait lui être bénéfique
- De fait comment prendre en compte au quotidien l'autre parent dans la relation à son enfant quand celui-ci en est demandeur
- Les compétences parentales ont parfois davantage été repérées chez le père ; de plus, l'éclatement conjugal renforce les capacités parentales

Face à ces constats, nous avons eu la volonté de permettre une prise en compte des différentes parentalités dans l'intérêt de l'enfant, mais aussi dans le respect de la place de chacun.

Asfad Association

2^{ème} focus : l'accompagnement des couples parentaux

La mise en œuvre d'une méthodologie de travail :

Pour favoriser une réflexion de travail nous avons mis en place

4 groupes thématiques :

- Le Document Individuel de Prise en charge et la référence
- Le questionnaire aux institutions et visites des centres parentaux
- Les écrits professionnels
- Le logement

Asfad Association

2^{ème} focus : l'accompagnement des couples parentaux

Les modalités d'accueil retenues :

- ➡ Chacun sera rencontré individuellement puis en couple lors des entretiens de préadmissions ainsi qu'au CDAS.
- ➡ Ils s'engagent ainsi tous les deux sur les orientations du contrat d'accompagnement.
- ➡ Lors du DIPEC, un projet individualisé est élaboré pour chacun et en commun concernant la parentalité avec le chef de service et les référents
- ➡ Ils seront accueillis dans un appartement équipé pour l'accueil d'un couple au sein de la résidence
- ➡ Il y aura un référent travailleur social pour le couple avec un co-référent de l'équipe enfants pour l'enfant et un travailleur social « tiers » pour intervenir après évaluation d'un besoin d'accompagnement spécifique
- ➡ La lecture des écrits professionnels sera commune

Asfad Association

2^{ème} focus : l'accompagnement des couples parentaux présentation par Jérôme TREMORIN

En conclusion

- Ces premiers accompagnements expérimentaux amèneront à la fin de cette année à la réalisation d'un bilan qui nous permettra de réajuster notre pratique. Nous souhaitons à l'avenir accueillir et accompagner toutes formes de parentalités.
- Il s'agira alors de réfléchir à la dénomination du Centre Maternel Ti an Ere dans sa volonté de devenir un centre ouvert à l'accueil et à l'accompagnement des parentalités.

Asfad Association

Synthèse des orientations 2017

Jean-Luc BOISARD

Asfad Association

Les orientations générales 2017

Consolidation et développement des activités :

- La création de l'UVMEP Vitré
- L'expérimentation de l'accompagnement des couples parentaux
- La réflexion sur l'épicerie solidaire
- La recherche de financements pour les places du multi accueil
- La création du Lieu d' Accueil Enfants Parents
- La recherche de solution pour mieux répondre au besoin des mise à l'abri des femmes en situation de violence

Les orientations générales 2017

Les orientations transversales :

- Prolongement du travail engagé au niveau de la GPEC
- Actualisation des outils de communication (site internet...)
- Renforcement des partenariats

Et aussi, les nouvelles réflexions à engager :

- L'écriture d'un nouveau projet à mettre en œuvre au sein de la Résidence Bretagne
- Comment contribuer à la démarche de transition énergétique ?

Renouvellement du Conseil d' Administration

Article 10 : le Conseil d'Administration

L'Association est gérée par un Conseil composé de **12 à 18 membres élus** par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est constitué de **4 collèges** :

le collège des personnes physiques issues de la société civile :
8 sièges de titulaires minimum,

le collège des personnes morales :
2 sièges de titulaires et deux sièges de suppléants,

le collège des représentants légaux des enfants accueillis au multi accueil :
2 sièges de titulaires,

le collège des personnes accueillies ou accompagnées :
2 sièges de titulaires

Renouvellement du Conseil d' Administration

	Les départs	Les renouvellements de candidature	Les nouvelles candidatures
Personnes « physiques »	Mme RADULESCU	Mr ILLIAQUER Mr PAJOT	
Personnes « morales »			
Représentants « Multi accueil »			
Personnes accueillies			

Merci de votre présence.

Nous vous invitons à nous rejoindre
pour le pot de clôture



ASFAID
Association
Siège social
141, D rue de Lorient
CS 84418
35084 RENNES CEDEX
Tel. 02 99 19 46 03
Fax 02 99 19 46 08
info@asfad.fr
www.asfad.fr